



# Calcul des congés payé au forfait la première années

Par **jalbret1**, le **17/10/2011** à **14:15**

bonjour,

je recherche depuis un certain temps en vain de trouver comment calculer ses congés payés lorsque l'on a un contrat au forfait pour la première années.

voici ma situation : j'ai commencé le 10 janvier 2011 à travailler dans l'entreprise ou je suis actuellement. j'ai donc cumulé des congés payé sur la base de 2.5 jour par mois sur la période de référence, jusque la ça va ! mais comme je suis au forfait, j'ai un contrat de 218 jours de travail par an, mais comment faire la calcul sur la première année ?

si je ne me trompe le calcul pour une année entière est le suivant :

nombre de jours ouvrés de l'année civile

- nombre de jours fériés coïncidant avec un jour ouvré
- 25 jours ouvrés de congés payés
- 217 jours ouvrés travaillés
- la journée de solidarité

= nombre de jour supplémentaire a prendre

et de plus comment sont considéré ces jours supplémentaire ? comme des congés payés ? des RTT ? et doivent t il être pris dans l'année en cours ou l'année suivante ?

merci d'avance de bien vouloir me faire avancer dans mes recherche  
cordialement

Par **P.M.**, le **17/10/2011** à **14:21**

Bonjour,

De toutes façon, si vous acquérez 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail, peu importe que vous soyez au forfait et du nombre de jours travaillés ça ne change rien tant qu'il n'y a pas d'absence ...

Les jours RTT, c'est autre chose et il faudrait consulter l'Accord de branche et/ou d'entreprise...